

Le **1^{er} décembre 2022**, le Programme d'aide aux employé-es et à leur famille (PAEF) de l'ASEBP changera de fournisseur. Nous comprenons que vous pourriez avoir des questions sur les conséquences de ce changement; nous avons préparé ce document pour répondre à vos questions les plus pressantes. Pour toute autre question, veuillez communiquer avec un-e [spécialiste en prestations de l'ASEBP](#).

QUI EST LE NOUVEAU FOURNISSEUR DU PAEF DE L'ASEBP?

[Inkblot](#) est une entreprise canadienne qui veut offrir le PAEF le plus accessible au monde. Elle s'appuie sur des approches fondées sur des données probantes en matière de bien-être des employé-es et sur l'établissement de relations cliniques, en mettant à profit les plus récentes avancées de la recherche et une technologie novatrice.

Le siège social d'Inkblot est à Toronto, Ontario, mais ses employé-es et clinicien-nes travaillent dans des villes, villages et régions rurales partout au Canada – ce qui assure que vous pourrez obtenir une assistance, où que vous soyez.

POURQUOI L'ASEBP CHANGE-T-ELLE DE FOURNISSEUR?

Cela fait presque 10 ans que l'ASEBP a introduit le PAEF dans sa gamme de prestations, et nous avons eu le même fournisseur pendant tout ce temps. Nous étions satisfait-es de notre expérience avec Homewood Health, mais nous sommes conscient-es de l'importance de nous assurer que les services que nous offrons demeurent compétitifs et continuent de répondre aux besoins changeants des personnes que nous servons et soutenons.

Pour ce faire, les fiduciaires de l'ASEBP ont demandé à l'administration de procéder à une analyse complète du contexte et à un appel de propositions (AP) auprès de fournisseurs réputés afin d'évaluer les possibilités. Après une réponse positive des fournisseurs potentiels à l'appel de propositions, et à l'issue d'un processus approfondi de présélection, de présentation et d'examen, nous avons convenu qu'il était dans l'intérêt des employeurs et des membres couvert-es d'aller de l'avant avec un nouveau fournisseur.

Inkblot est bien placée pour favoriser un meilleur alignement de l'offre du PAEF de l'ASEBP sur nos autres prestations, comme la couverture des services de psychologie, et pour les compléter.

QUE PROPOSE LE NOUVEAU PAEF?

Grâce à son réseau national de psychologues agréé-es et de clinicien-nes titulaires d'une maîtrise, Inkblot offre un accès rapide et facile à des services de santé mentale, au moment et à l'endroit où vous avez besoin. Un rendez-vous peut être pris dans les 24 à 72 heures suivant le premier contact.

Le personnel hautement qualifié et réceptif d'Inkblot est formé pour vous aider à gérer la dépression, l'anxiété, le deuil, le stress, la toxicomanie, les troubles alimentaires et une multitude d'autres défis liés à la santé mentale.

Mais votre nouveau PAEF offre plus qu'un simple soutien en santé mentale. Grâce aux services-conseils travail/vie d'Inkblot, vous avez également accès à :

- **Des consultations de santé** : recevez les conseils d'un-e infirmière(-ier) ou d'un-e diététiste sur des sujets tels que le soutien nutritionnel, l'abandon du tabagisme, etc.
- **Des conseils juridiques** : demandez conseil sur des sujets tels que le droit immobilier, le droit de la famille, etc.
- **Des conseils financiers** : des conseils sur la gestion des dettes, l'épargne pour l'avenir, etc.
- **Un accompagnement professionnel** : bénéficiez d'un soutien pour changer de carrière ou pour avoir des discussions difficiles avec votre personnel.
- **Un accompagnement aux transitions de vie** : que ce soit pour devenir parent ou pour planifier votre retraite, votre PAEF peut vous aider.

Des services de soutien en cas de traumatisme et de crise sont également disponibles.

Y A-T-IL UNE LIMITE AU NOMBRE DE SÉANCES DE COUNSELING QUE JE PEUX RECEVOIR DANS LE CADRE DU NOUVEAU PAEF?

Oui. Pour chaque année civile, vous recevrez une allocation d'heures comprenant :

- Quatre heures de counseling individuel
- Quatre heures de counseling de couple/familial
- Quatre heures de consultation en santé
- Quatre heures d'accompagnement professionnel
- Quatre heures d'accompagnement aux transitions de vie
- Des conseils juridiques, au besoin (sans limite)
- Des conseils financiers, au besoin (sans limite)

Ces heures vous sont réservées. Vos personnes à charge (c'est-à-dire votre conjoint-e ou vos enfants) recevront chaque année leur propre allocation d'heures du PAEF, si elles y sont admissibles.

Le nombre annuel de séances couvertes par votre PAEF est plafonné, mais cela ne signifie pas que vous devez cesser de voir le ou la praticien-ne de votre choix une fois vos heures épuisées. Si vous estimez que des séances supplémentaires vous seraient bénéfiques, vous pouvez continuer à consulter le ou la même praticien-ne, qui vous facturera directement ses services à tarif réduit (110 \$/h pour une séance en personne et 90 \$/h pour une séance virtuelle). Vous pourrez ensuite soumettre votre reçu à l'ASEBP pour être remboursé-e par le biais de votre couverture pour [services de psychologie](#) et/ou de votre compte de dépenses de santé, le cas échéant. Cette continuité des soins n'est que l'un des nombreux avantages de notre nouveau PAEF.

LES NOUVEAUX SERVICES DU PAEF SONT-ILS OFFERTS SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES?

Oui. Comme dans l'ancien PAEF avec Homewood Health, tous les services du nouveau PAEF sont accessibles sans frais supplémentaires jusqu'à ce que vous ayez atteint votre allocation annuelle d'heures, comme indiqué ci-dessus.

DOIS-JE M'INSCRIRE POUR AVOIR ACCÈS AU NOUVEAU PAEF?

Oui. À compter du 1^{er} décembre 2022, l'ASEBP offrira un portail Web d'Inkblot que vous devrez utiliser pour accéder aux services. Ce portail comprend un questionnaire d'admission complet qui évaluera vos besoins et vos préférences et vous proposera une liste personnalisée de praticien-nes potentiel-les. Cette liste présente les profils des praticien-nes et leurs domaines de pratique, pour que vous puissiez choisir celui ou celle qui vous convient le mieux.

Le portail Web Inkblot de l'ASEBP vous permettra également de prendre des rendez-vous (en ligne, en personne ou téléphoniques), d'entrer en contact avec votre praticien-ne entre deux séances grâce à une fonction de clavardage sécurisée, d'accéder aux services-conseils travail/vie et de lire les dernières actualités mieux-être via le Centre de bien-être Inkblot.

En décembre, vous recevrez un courriel d'Inkblot (à l'adresse courriel que l'ASEBP a en dossier) vous invitant à vous inscrire à sa plateforme. Les personnes à charge et celles pour lesquelles nous n'avons pas d'adresse courriel pourront créer un compte sur la plateforme Inkblot à l'aide du lien dédié de l'ASEBP qui sera affiché sur asebp.ca dès le lancement du nouveau PAEF.



FAQ sur le nouveau Programme d'aide aux employé-es et à leur famille de l'ASEBP – Mise à jour

QUEL IMPACT CELA AURA-T-IL SUR MA CAPACITÉ À ACCÉDER AU PAEF ACTUEL?

Homewood Health demeure votre fournisseur de PAEF jusqu'au 30 novembre 2022. Nous vous encourageons à continuer d'utiliser le PAEF de Homewood jusqu'à cette date si vous en avez besoin.

Le PAEF de l'ASEBP a toujours eu pour objectif de vous permettre ainsi qu'à vos personnes à charge d'accéder aux soins dont vous avez besoin au moment qui vous convient le mieux – n'attendez pas que le nouveau fournisseur soit en place pour demander de l'aide.

QU'ARRIVERA-T-IL SI J'UTILISE ACTIVEMENT LES SERVICES DU PAEF DE HOMEWOOD HEALTH À LA FIN DE VOTRE CONTRAT AVEC CE FOURNISSEUR?

Nous avons à cœur la continuité des soins pour nos membres au cours de cette transition. Si vous ou une personne à charge participez à des séances de counseling ou à un autre volet du PAEF de Homewood Health (ayant débuté avant le 1^{er} décembre 2022), vous pourrez continuer à les utiliser jusqu'à ce qu'ils prennent fin.